

FICHE D'INFORMATION POUR L'EMPLOYEUR

En cas de maladie ou d'accident d'un employé, l'employeur est tenu de respecter certains délais pour la déclaration à l'assurance IJM ou LAA et à l'institution de prévoyance, de façon à pouvoir bénéficier d'un soutien à court et à long terme. Nous vous présentons ci-après la chronologie des déclarations auxquelles vous devez procéder.

